

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 22 septembre 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025035

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absent : Mr Bourguet

A été nommé secrétaire : Mme Anne-Marie Bonot

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 10

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le **29/09/2025**

ID : 030-213001092-20250922-DE2025035-DE

Date de la convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 17/09/2025

Objet de la délibération : CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE D20 PROPRIETE COMMUNALE

Le Conseil Municipal d'Euzet-les-Bains,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'achat de la parcelle D755 nécessite la création d'une servitude de passage sur la parcelle D20 propriété de la commune, au bénéfice du propriétaire de la parcelle D756 afin de lui permettre d'accéder à sa parcelle agricole. Un plan est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'une servitude de passage sur la parcelle D20.
- AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROOX		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROOX Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 030-213001092-20250922-DE2025035-DE